

*Peine capitale*

pourtant eux que nous chargeons de nous protéger. Comment un député ose-t-il dire que ces hommes doivent s'attendre à mourir ou que ce sont des brutes!

Il en est qui estiment que nos gardiens de prison et nos policiers sont d'une espèce inférieure. Comme si cela n'était pas suffisamment déplorable, les policiers et les gardiens de prison sont traités de «chiens» à l'intérieur des prisons. On les a tenus en mépris à la Chambre même vendredi dernier. Quand ils tentent de contrôler une situation difficile ou de maintenir la discipline, ils n'obtiennent aucun appui de la part de la direction des pénitenciers. Voilà ce qu'il en est vraiment en Colombie-Britannique. Leur vie et la vie des membres de leur famille sont en danger, et ils font l'objet de bien des menaces. Mais qui à la Chambre les écoute ou s'en soucie? Quel député voudra prendre leur place après que la Chambre aura adopté des lois en vertu desquelles les meurtriers seront mis à l'ombre pour 25 ans et n'auront d'autre espoir que la prise d'otages, le meurtre et l'évasion? C'est la seule issue qui leur reste.

**M. Guay (Saint-Boniface):** C'est leur seule façon d'en sortir.

**Mme Holt:** C'est juste. Je me rappelle, à l'époque où il n'existait qu'un degré de meurtre, le meurtre qualifié, et où le juge, après que l'accusé ait été reconnu coupable, n'avait d'autre choix que de le condamner à mort, je me rappelle, dis-je, être entrée en contact avec des pensionnaires du couloir de la mort. Je parle du début des années 50 et des années 60. Je me suis adressée à cette époque à des avocats, à l'Ordre des avocats, à des journalistes et à des chroniqueurs—tous les gros parleurs, ceux qui devraient se préoccuper de la question et qui sont les auteurs de la plupart des arguments que nous entendons opposer sur la question. Je les ai suppliés d'aider à épargner la vie de certains condamnés qu'aujourd'hui on n'accuserait même pas de meurtre au second degré, ni peut-être même d'homicide involontaire, encore moins de meurtre au premier degré.

La plupart des avocats qui, à l'époque, se chargeaient des affaires de meurtres, demandaient aux accusés jusqu'à leur dernier sous. Ils exigeaient le maximum. Il y a peu d'avocats réputés qui se sont chargés de défendre des meurtriers contre la somme prévue par l'aide juridique. Elle était, en ce temps-là, de \$100 par procès, peu importe sa durée, et de \$50 pour les frais de recherches. L'aide juridique prévoyait également les frais de transcription si la cause allait en appel. Naturellement, les amateurs et les débutants ne tenaient pas compte des honoraires. Ils avaient besoin de publicité pour se tailler une clientèle. Je me suis battue à l'époque pour que l'aide juridique équivalait au moins aux frais de la poursuite qui s'élevaient à \$100 par jour, plus toutes les ressources de l'État. Le Barreau n'a tenu compte d'aucun de mes appels. Certains de ses membres, cependant—et je précise qu'ils ne sont pas nombreux—demandent aujourd'hui à cor et cri l'abolition de la peine de mort. A cette époque, seuls les débutants courraient les affaires de meurtres pour avoir l'honneur des manchettes. C'est pour cette raison qu'il y a eu beaucoup de gens condamnés à mort, car ils étaient représentés par de mauvais avocats. Et pourtant, c'est la potence qui les attendait.

Il y a actuellement dans l'Ouest un journaliste—à l'époque, il était au sommet de sa profession—qui m'accuse aujourd'hui de vouloir pendre tous les badauds piétons qui ne respectent pas les règles de la circulation. D'autres ici m'ont qualifiée d'ardente partisane de la peine de mort. C'est tout à fait inexact. Je suis en faveur de la peine

capitale pour les meurtres prémédités, pour les tueurs à gages et ceux qui tuent par intérêt.

Je reviens à ce rédacteur de l'Ouest. Dernièrement, en fouillant dans mes papiers, j'ai trouvé par hasard, une lettre que je lui avais écrite le 17 juillet 1957, pour le supplier d'aider plusieurs personnes sous le coup d'une sentence de mort. Je lui ai fourni des renseignements, des lettres et je lui ai donné un aperçu de ce qui pouvait être la vie pour les condamnés qui attendent leur exécution mais qui, aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure, ne seraient pas accusés de meurtre au premier degré mais, au pire, d'homicide. N'importe quel reporter aurait sauté sur des renseignements qu'on lui offrait sur un plateau. Pas ce monsieur. Il n'a jamais daigné m'aider et il a gardé le mutisme le plus complet. Aujourd'hui, dans son étude, il s'occupe d'écrire des articles bien tournés et d'attaquer tous ceux qui ont fait quelque chose à l'époque. Mais ne vous y trompez pas: il n'aiderait personne. Aujourd'hui il ne fait rien qu'émettre de grands principes. Je pourrais en nommer d'autres comme cela.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Qui est-ce?

**Mme Holt:** Je pourrais en nommer une couple d'autres mais je m'en abstiendrai. Un jour j'écrirai peut-être un livre dans lequel je les nommerai.

Quand je vois certains avocats mêlés à ces affaires, aujourd'hui abolitionnistes, je me demande ce que leur conscience leur reproche. Dans ce temps-là, parce que le condamné pour meurtre allait à la potence, ils avaient vraiment raison de se sentir coupables. Je me demande si, au fond, ils n'estiment pas pouvoir purifier leur âme en votant pour l'abolition puisqu'ils ne pouvaient empêcher les condamnations autrefois.

Je me pose aussi des questions au sujet des journalistes qui jouent les pontifes. Je leur rappelle à tous qu'après les paroles suit l'action. En m'opposant au bill maintenant, je m'y oppose parce qu'à mon avis les tueurs d'agents de police et de gardiens de prison, les tueurs à gages, les terroristes internationaux qui tuent, et les criminels qui au cours d'un viol ou d'un vol tuent un autre être humain devraient avoir à faire face au tribunal accusés de meurtre volontaire. Ils devraient avoir à faire face aux conséquences de leur acte. Je crois vraiment dans l'égalité de la justice.

On a fait beaucoup de généralisations d'ordre affectif dans ce débat et dans les journaux. J'allais parler d'émotivité masculine, mais ce serait faire preuve de chauvinisme. Je constate également que l'on fait souvent appel aux universitaires. Le solliciteur général (M. Allmand) a engagé un universitaire, le professeur Ezzat Abdel Fattah, pour lui faire dire ce qu'il voulait afin de renforcer sa position d'abolitionniste.

On compte des gens compétents parmi les universitaires; ceux qui sortent périodiquement de leur tour d'ivoire pour travailler dans le concret peuvent porter des jugements qui se fondent sur la réalité. Par trop souvent cependant, l'intellectualisme est un refuge pour ceux qui ne s'adaptent pas à la vie réelle: ce sont ceux qui ne peuvent pas supporter la concurrence que provoquent les qualifications acquises au contact de l'expérience du monde. Ils ne quittent pas leur tour d'ivoire de crainte de voir leurs rêves détruits par les vérités de la vie. Ils préféreraient utiliser l'argent du gouvernement pour écrire des documents savants en se basant sur une documentation fournie d'habitude uniquement par des apprentis chercheurs. Ces documents consistent habituellement en une accumulation de notes fantaisistes. Ils ne font habituellement que plagier d'autres